

# RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre

## communiqué : RESILIENCE passe à l'offensive !

Depuis le 21 décembre 2006, plusieurs centaines de milliers d'infirmières et d'infirmiers qui refusent de se soumettre à l'ordre infirmier sont – de facto – en exercice illégal de leur profession. Ils sont tous titulaires d'un diplôme d'Etat infirmier, validé et reconnu par l'Etat, et sont, malgré tout, hors la Loi. Le ministre de la Santé de l'époque est le même qui – aujourd'hui – constate l'échec de la mise en place voulue par lui.

Depuis plus de 4 ans et demi, les parlementaires à l'origine de cette Loi sont informés de la volonté d'une forte majorité de plus de 85% de professionnels de Santé de refuser leur inscription, y compris sous la menace, toujours en vigueur, d'une inscription automatique forcée et d'une cotisation, elle, que l'ordre infirmier n'encaissera jamais. Beaucoup de ces députés et sénateurs – responsables et honnêtes – ont reconnu leurs erreurs sur ce sujet et, de ce fait, une forte majorité parlementaire en dehors des partis est maintenant installée au Parlement sur le dossier. D'autres - dits « influents » - continuent à batailler ferme contre toutes les tentatives, récemment contre l'amendement déposé par le député Yves Bur. Ces mêmes parlementaires cotisent encore, pour beaucoup d'entre eux, aux ordres médicaux, ceci expliquant en partie cela. Ils s'opposent en cela à la volonté de la grande majorité du peuple infirmier, peuple électeur qui les y a normalement installés pour – normalement – les représenter. L'électeur infirmier saura donc se souvenir, dans quelques mois, de cette attitude réactionnaire qui va à l'encontre de ses intérêts.

Les plus de 450 000 récalcitrants à cet ordre aux pouvoirs d'exception - dont la grande masse est silencieuse, mais néanmoins attentive - sont installés dans une posture de rejet, soit par conviction Ethique et Citoyenne, soit tout simplement par refus de devoir acquitter une nouvelle taxe professionnelle infirmière pour pouvoir exercer.

Aujourd'hui l'ordre infirmier est ruiné moralement, surendetté financièrement à hauteur de presque 11 millions (voire plus dans les faits), discrédité auprès des politiques, et ses principaux acteurs nationaux passent leur temps à se chamailler, triste spectacle d'une mort annoncée et douloureuse. Le dernier épisode de cette série de catégorie D est le maintien à son poste de la présidente Le Bœuf, pourtant décriée et critiquée, et qui serait actuellement sous surveillance d'un comité « Théodule » présidé par sa principale opposante interne: on croit rêver. De surcroît, pour des raisons jamais avouées, l'ordre infirmier se retranche aujourd'hui derrière la décision du ministre de la Santé de ne pas avoir publié au Journal Officiel un décret dérogatoire, qui aurait permis d'organiser des élections devant procéder au renouvellement de la moitié des conseillers ordinaires élus le 24 avril 2008 – devenus eux aussi illégaux dans l'exercice de leur mandat - avant le 24 avril 2011. Quoiqu'il en soit, la fin des mandats est une donnée objective, et aucune initiative n'a été prise par l'oni pour y remédier, ni pour contraindre le gouvernement à adopter le décret, ni pour financer ces élections.

# **RESILIENCE - syndicat infirmier contre l'ordre**

## **communiqué : RESILIENCE passe à l'offensive ! (suite)**

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, **RESILIENCE**, syndicat infirmier créé – entre autre – pour lutter activement contre l'oni afin d'en obtenir l'abrogation, passe à l'offensive.

En effet, pendant que le ministre tergiverse, pendant que la banque de l'oni continue à l'appauvrir en lui renouvelant sa confiance régulièrement, pendant que l'oni est dans une course effrénée contre la montre visant à annoncer le cap des 100 000 inscrits au fichier avant le 30 juin 2011 (chiffres jamais prouvés) – qui dit inscrit ne dit pas cotisant – les infirmières, notamment à exercice libéral, sont soumises au déconventionnement par les CPAM à la demande de l'ordre infirmier. Les jeunes diplômées sont, ni plus ni moins, contraintes avec des méthodes parfois douteuses, poursuivies jusque dans les IFSI pour obtenir leurs diplômes en échange d'un chèque de cotisation à l'oni.

### **RESILIENCE, avec le concours de son avocat - Maître Gilles Devers - passe donc à l'offensive par le biais de plusieurs actions :**

**RESILIENCE** intime à la BRED, banque de l'oni, de cesser tout financement au seul motif que la BRED se prête, depuis le début, à des facilités accordées à l'oni, facilités sans lesquelles l'oni n'aurait jamais pu continuer à fonctionner à l'envers (de haut en bas) comme il le fait depuis le début, dépouillant ainsi les CDOI de leurs prérogatives légitimées au niveau départemental. **RESILIENCE** se réservant le droit de demander réparation du préjudice causé à la profession.

**RESILIENCE** demande à l'oni de lui fournir des documents administratifs – dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs – afin d'engager les recours en annulation après ces graves dysfonctionnements dans la gestion de l'ordre.

**RESILIENCE** demande à l'oni de reconnaître ses fautes et ses responsabilités, et de verser la somme de 100 000 euros au syndicat **RESILIENCE**, à titre de dommages et intérêts, au titre du préjudice subi par la profession infirmière.

**RESILIENCE** demande aux CDOI de reconnaître leurs fautes et leurs responsabilités, et d'assumer les missions pour lesquelles ils ont été mis en place le 24 avril 2008. **RESILIENCE** – là aussi – demande à chaque CDOI de lui verser la somme de 50 000 euros au titre du préjudice subi par la profession infirmière.

**RESILIENCE** demande enfin aux ARS de constater l'impossibilité dans laquelle se sont mis les CDOI de fonctionner normalement, et de constater l'absence d'organisation des élections visant à renouveler les conseils par moitié. **RESILIENCE** demande donc aux ARS de mettre ces CDOI sous tutelle en attendant qu'une décision soit prise par les pouvoirs publics sur ce dossier.